TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017–211704218 – 20260917-CM2026_99-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 22/09/2026 – Publié le 22/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE conseillers municipaux :
. En exercice : 29 . Présents : 23 . Absents : 6 . Pouvoirs : 6
DATE DE L'AFFICHAGE de la liste des délibérations : 21 septembre 2026

OBJET :
CM2026_99– Convention de mise à disposition d'une parcelle communale cadastrée section AN2 au profit de l'association « Le Champ des Possibles »

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le onze septembre deux mille vingt-six.

PRESENTS :
Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean-Christophe DORIDOT / Michèle PREVOT / Jean-Marc BABIN / Elisa RATISKOL / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Alexandra WUCHER / Jean DAUDENS / Mariette ADOLPHE / Gabriel DITGEN / Claudine GROLLEAU / Marie-Madeleine ROUIL / Frédéric BOTTON / Nathalie NICOLE / Christophe HERNANDEZ / Julien LEVEQUE / Pascaline DUCLAUD / Sylviane MITAINE / Jean-Christophe DELHAYE / Isabelle LEMAIRE / Lucas GERVRAUD / Delphine LE GARREC

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :
- Jean-François DANIEL représenté par Marie-Madeleine ROUIL
- André FRANCHI représenté par Jean-Marc BABIN
- Elia LARROUSSE représentée par Michèle PREVOT
- Alain MAGEAUD représenté par Jean DAUDENS
- Sandrine LAPEYRADE représentée par Nathalie NICOLE
- Jean-Luc GENSAC représenté par Delphine LE GARREC

SECRETAIRE DE SEANCE :
Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Pascaline DUCLAUD a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

HÔTEL DE VILLE
1, PLACE GASTON BALANDE
B.P. 108 – 17600 SAUJON
TÉL. : 05 46 02 80 07
contact@saujon.fr
www.saujon.fr

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LE CHAMP DES POSSIBLES » A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2026

Madame Elisa RATISKOL, adjointe déléguée à l'environnement, informe l'assemblée que la commune, propriétaire de la parcelle située route de la Justice cadastrée section AN2 d'une superficie de 15 012 m², met à disposition de l'association « Le champ des possibles de Saujon » une partie de cette parcelle pour 13 767 m², en continuité des jardins familiaux « Les Jardins de Saturne ».

L'association a pour but, entre autres, de créer, entretenir et animer un espace commun de jardinage naturel, un verger, des plantations d'arbres, des zones laissées à la nature. Elle propose des espaces de culture collective, des ateliers autour du jardinage écologique et des événements conviviaux pour sensibiliser au développement durable.

La commune s'inscrivant dans la démarche de développement durable et de protection de l'environnement, il est proposé une mise à disposition, à titre gratuit, à compter du 1er octobre 2026 pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction.

Après avis favorable de la commission Environnement réunie le 7 septembre 2026, le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la convention de mise à disposition gratuite du terrain situé route de la Justice au profit de l'association « Le Champ des Possibles de Saujon » à compter du 1er octobre 2026,

- D'AUTORISER le maire à signer la convention ci-annexée.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Le Maire,

P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

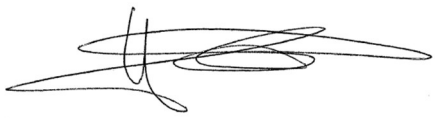

P. DUCLAUD